

POUR LA DEFENSE DES INTERÊTS DES FONCTIONNAIRES ULTRA-MARIN

Extrait de la résolution Outre-mer adoptée par le Congrès de la CGT-FO, le 3 juin 2022 :

Les délégués des syndicats Force Ouvrière, réunis à Rouen pour le XXVème Congrès Confédéral FO, entendent réaffirmer leur attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et à l'indépendance du syndicalisme confédéré incarnée par Force Ouvrière.

La diversité des Territoires ultra-marins fait de la République française une grande nation d'influence mondiale. A ce titre, ils doivent être traités à égalité des territoires hexagonaux en tenant compte de leurs spécificités.

Le Congrès dénonce le coût des transports aériens et maritimes qui est aujourd'hui l'un des principaux freins que rencontre le développement économique des Territoires ultramarins, et limite considérablement le potentiel du secteur touristique, essentiel à l'économie des Outre-mer. Ce coût élevé entrave également la poursuite des études supérieures envisagées par les étudiants ultra-marins.

Le Congrès exige l'arrêt des suppressions de poste à tous les niveaux dans l'éducation nationale, à contrario la création des postes d'enseignants, CPE, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, et la garantie d'avoir les capacités d'accueil pour tous les étudiants dans les filières adaptées à leur projet personnel et professionnel.

Le Congrès exige que les mesures soient prises pour permettre aux fonctionnaires d'Outre-mer d'accéder véritablement à leur droit à la formation.

Le Congrès dénonce la précarité numérique, la cherté des offres et le manque de performance qui contribuent aux inégalités de la République numérique tant espérée et indispensable, à l'heure où la dématérialisation devient la règle dans les services publics.

Le Congrès exige l'évolution de la catégorie A du corps CEAPF (Corps d'Etat pour l'Administration de la Polynésie Française) afin de garantir aux agents publics concernés un déroulement de carrière identique à celui des agents des corps hexagonaux correspondants.

Pour un Service public de qualité, efficient et efficace, le Congrès exige de l'Etat qu'il engage les moyens indispensables pour couvrir ses missions de service public.

Le Congrès exige le maintien définitif de l'indemnité de vie chère, le rétablissement à taux plein de l'indemnité temporaire de retraite et son extension à l'ensemble des Outre-mer.

Concernant les CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux), le Congrès exige l'harmonisation des règles d'attribution et la création d'une commission nationale avec les Organisations syndicales pour la définition des critères.

Dans le cadre des mobilités le Congrès exige le respect de la loi EROM (Egalité Réelle Outre-Mer) et privilégie le recrutement des originaires.

Le Congrès invite l'ensemble des travailleurs ultra-marins à rejoindre les rangs de Force Ouvrière, seul syndicat libre et indépendant pour défendre leurs intérêts matériels, moraux, économiques, professionnels et sociaux.